



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de chaque secteur et de l'OMPL.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION MOYEN

Moins d'un salarié sur cinq du champ de l'OMPL est parti au moins une fois en formation en 2016.

Près d'un quart des entreprises a envoyé au moins un salarié en formation.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé. La professionnalisation est modérément utilisée.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015

				Ompl
Nombre d'entreprises	9 539	13 493	84 456	107 488
Effectif (ETP)	44 350	51 977	298 387	394 714

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	0,40 %	0,53%	20,73%	0,66%	2,09%	2,50%	30,79%	2,78%
	0,96%	1,36%	12,52%	0,77%	3,99%	5,47%	15,99%	2,25%
	1,22%	0,41%	19,09%	0,35%	3,70%	1,32%	21,35%	1,03%
Ompl	1,07%	0,57%	18,30%	0,46%	3,59%	1,95%	21,52%	1,33%

Cpro : contrat de professionnalisation
Ppro : période de professionnalisation

1. Hors DOM.



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



Secteur santé



ACCÈS À LA FORMATION SIMILAIRE SELON LE GENRE

81,21 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est proche de celle qu'elles détiennent dans l'ensemble du champ de l'OMPL (82,86 %).



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

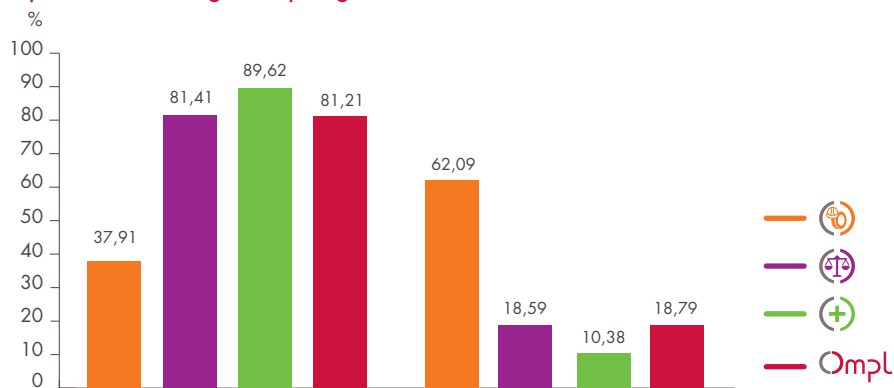
Les employés sont surreprésentés parmi les stagiaires (59,48 % des formés et 45,76 % des salariés). En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.



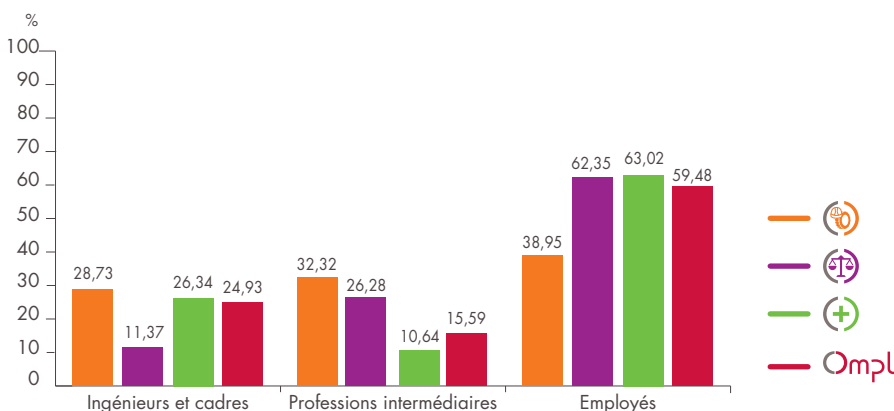
ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 40,56 % des formés contre 38,37 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

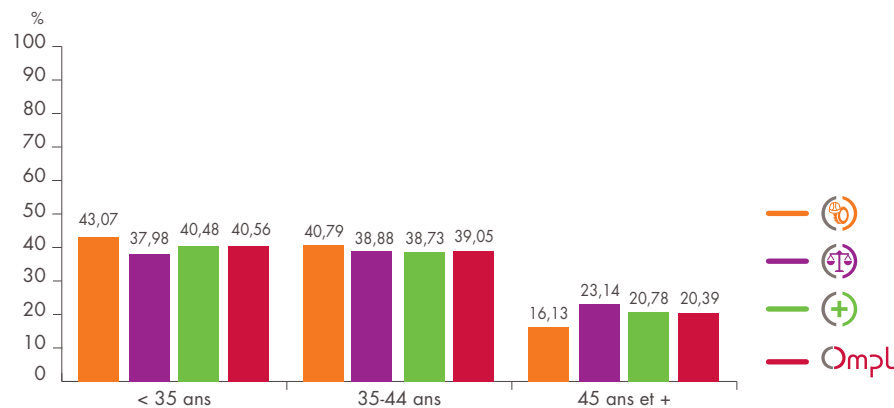
Répartition des stagiaires par genre



Répartition des stagiaires par catégorie sociale



Répartition des stagiaires par tranche d'âge





ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous-représentés parmi les stagiaires : 62,73 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 70,17 % des salariés du secteur. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 37,27 % des stagiaires contre 29,83 % des salariés.



ACCÈS INÉGAL SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

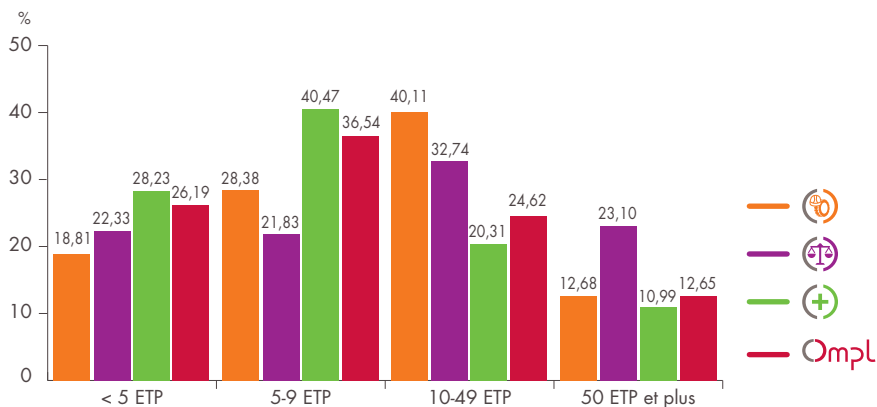
Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps complet : ils représentent 23,37 % des stagiaires contre 33,08 % des salariés du secteur.



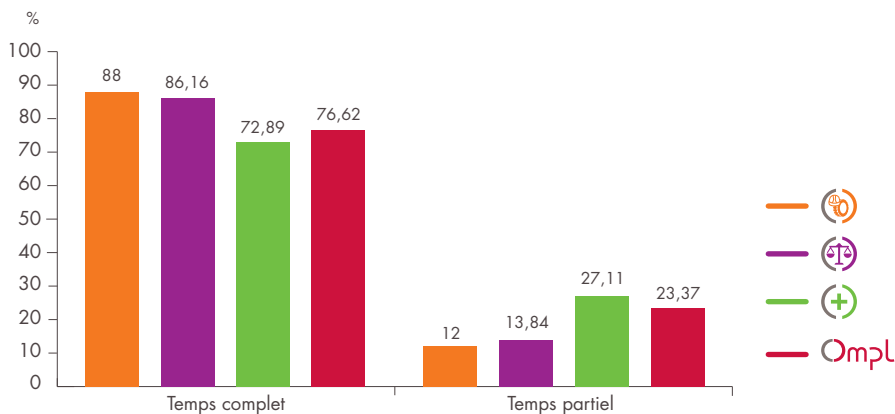
DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

Le taux d'accès au plan de formation varie de manière notable d'une région à l'autre. Il est maximal pour les Pays de la Loire (22,97 %). Le taux le plus bas est atteint pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (15,78 %).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP



Répartition des stagiaires par durée du temps de travail



Taux d'accès des salariés à la formation par région

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	1,04 %	0,50 %	20,55 %	0,44 %
Bourgogne-Franche-Comté	0,63 %	0,62 %	20,76 %	0,25 %
Bretagne	0,57 %	0,41 %	21,24 %	0,38 %
Centre-Val de Loire	0,61 %	0,44 %	16,96 %	0,20 %
Corse	0,23 %	0,73 %	19,01 %	0,23 %
Grand Est	0,93 %	0,43 %	18,08 %	0,34 %
Hauts-de-France	0,78 %	0,44 %	16,04 %	0,18 %
Île-de-France	2,04 %	0,74 %	16,78 %	0,70 %
Normandie	0,51 %	0,50 %	18,36 %	0,42 %
Nouvelle-Aquitaine	0,68 %	0,49 %	19,71 %	0,35 %
Occitanie	0,90 %	0,64 %	17,39 %	0,38 %
Pays de la Loire	0,65 %	0,45 %	22,97 %	0,44 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,93 %	0,70 %	15,78 %	0,70 %
Ensemble	1,07 %	0,57 %	18,30 %	0,46 %